

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LABORATOIRE DE MRM

Le 1^{er} septembre 2021

Le conseil de laboratoire se tient à distance via Zoom et débute à 15h.

Présents : Frédéric Le Roy, Régis Meissonier, Anne-Sophie Cases, Gérald Naro, Jean-Marie Courrent, Sophie Spring, Philippe Chappelier, Agathe Morinière, Nathalie Commeiras, Sophie Mignon, Anne-Sophie Fernandez, Sylvie Sammut, Gilles De Lanauze, Pierre Roy, Anne Loubes, Géraldine Giordano, Fabienne Villesèque, Eric Stephany, Irène Georgescu et Karen Berthoud

Ordre du jour : Réunion de discussion suite aux résultats de la consultation sur la co-tutelle principale MBS.

Frédéric Le Roy lance le débat en réexpliquant sa position favorable à la co-tutelle principale avec MBS. Mais il est amené à constater qu'une majorité forte des enseignants-chercheurs de l'UM soit 67,82% des suffrages se sont exprimés pour le « non » et 32, 18% pour le « oui ». Les résultats de cette consultation sont importants car ils montrent que les EC de l'UM-MRM ne souhaitent pas continuer avec MBS en tant que co-tutelle principale. Son point de vue est qu'il convient de respecter la décision de la démocratie. Il propose au conseil de laboratoire de s'exprimer au sujet des résultats et d'organiser un vote pour acter la décision.

Anne-Sophie Cases prend la parole. Pour elle il n'est pas possible de voter contre les résultats de cette consultation, il faut les suivre. Elle se demande sur quoi va porter le vote. Lors d'une conversation avec Jacques Mercier, il a exprimé que l'université suivrait la position du laboratoire et que toutes les options étaient possibles. Elle regrette son vote de décembre 2020 en faveur de la cotutelle et affirme qu'elle ne votera plus au conseil de laboratoire sans avoir consulté le groupe Marketing. Le responsable de groupe dispose d'une voix qui représente l'intégralité du groupe de recherche, il faudra donc toujours tenir compte de son avis.

Sylvie Sammut remercie Frédéric Le Roy d'avoir organisé ce conseil de laboratoire. Elle lui demande de préciser la nature du vote qu'il envisage : voter sur la base de la question posée lors de la consultation ou entériner le vote de la consultation. Sylvie Sammut précise qu'il ne serait pas question, pour elle, de repartir sur le vote originel mais d'entériner celui de la consultation. Frédéric Le Roy lui répond que compte tenu des résultats, il est d'avis de suivre la consultation. Il souhaite organiser un vote formel pour que la position du conseil de labo soit officielle.

Sophie Spring partage les propos d'Anne-Sophie Cases et Sylvie Sammut. Le conseil a voté et c'est donc à lui de revenir sur sa décision en actant qu'il suit les résultats de la consultation. Elle précise que pour les prochains votes, il faudra se donner le temps de la réflexion avec les groupes. Elle souhaite que les liens se poursuivent avec MBS.

Sylvie Sammut reprend la parole. Elle demande à ce qu'il soit noté dans le CR que pour la plupart d'entre nous, nous ne sommes pas des "anti-MBS" comme certaines discussions dans de précédents conseils pouvaient le laisser penser en opposant les "pro-MBS" et les "anti-MBS". Elle souhaite comme Sophie Spring conserver de bonnes relations avec MBS. Nathalie Commeiras intervient dans la discussion pour dire que pour elles les résultats sont importants, il n'est pas possible de ne pas en tenir compte. Elle souhaite aussi que les partenariats continuent à se développer avec MBS.

Anne Loubes s'est déjà exprimée en faveur de la co-tutelle principale et pour la double signature avec MBS. Elle demande comment le laboratoire va se positionner par rapport à MBS ? Quelles seront nos relations futures ? Pour le moment, Frédéric Le Roy a envoyé les résultats de la consultation fin juillet à tout le monde y compris MBS. Il informera l'université de Montpellier et MBS de la décision officielle prise par le conseil de laboratoire. Il précise que la discussion avec MBS est maintenue. Néanmoins ils attendent une réponse officielle du conseil de labo avant de pouvoir se prononcer sur leurs intentions.

Gilles De Lanauze explique que les raisons de cette décision ne sont pas liées à une moindre implication de la part de MBS. En effet, nous allons entériner une décision issue des résultats de la consultation. Il est important d'essayer de garder une volonté de partenariat et trouver des solutions de remplacement.

Pour l'axe Santé, Irène Georgescu indique souhaiter continuer de le piloter avec Guylène Loubet. Pour Frédéric Le Roy ce ne sera plus possible. Une fois la décision du conseil prise, et jusqu'à un éventuel nouvel accord avec eux, les EC de MBS ne seront plus membres permanents de MBS. Ils ne pourront donc pas être responsables d'axe. Irène demande également s'il n'y a pas d'autres options que de suivre les règles du CNRS. Frédéric Le Roy répond que dans le cadre de l'I-Site MUSE, elles sont imposées pour tout le monde au sein de l'université.

Sophie Spring suggère de solliciter la présidence de l'UM pour demander à ce que les membres de MBS puissent rester membres permanents de MRM, dans l'attente du renouvellement des statuts et prochaines échéances en février 2022. Compte tenu de la situation exceptionnelle dans laquelle nous nous trouvons, cette demande paraît justifiée pour créer un climat favorable à une réflexion plus collective avec l'équipe de MBS. Ce serait ensuite à MBS d'accepter cette proposition ou pas, au moins temporairement, le temps que des discussions plus élargies puissent se tenir.

Anne-Sophie Cases et le groupe Marketing ont toujours souhaité entretenir des relations fortes avec MBS. Par exemple, cette année MBS a recruté 3 EC de MRM. Elle propose de déterminer des représentants du conseil de laboratoire pour participer aux échanges avec MBS afin de définir un nouveau partenariat.

Anne-Sophie Fernandez s'interroge au sujet de l'échéance et la perte des membres permanents de MBS. Est-ce que le changement des effectifs va modifier le système de fonctionnement et la gouvernance au sein de MRM ? Frédéric Le Roy a reçu la confirmation de Jacques Mercier, les budgets seront maintenus jusqu'à la fin de l'année 2021. Dans les statuts actuels, il précise que tous les mandats (3 ans) du conseil de

laboratoire se terminent en février 2022. Une nouvelle élection devra être organisée lors d'une assemblée générale en mars 2022 pour élire les membres du conseil de labo et sa direction. Une AG extraordinaire devra entériner les nouveaux statuts de MRM. Il est légalement possible de fonctionner jusqu'à cette période. En début d'année, lors de la mise en place des budgets, les membres de MBS ne seront plus pris en compte pour le calcul de crédits attribués au laboratoire.

Une réflexion est lancée sur la question du maintien des collègues de MBS dans le labo en tant que membres permanents, le temps que nous trouvions une solution qui satisfasse l'UM et MBS. Plusieurs membres du conseil proposent de demander à Jacques Mercier de maintenir les membres de MBS en tant que membres permanents sur cette période de latence. D'autres points sont également abordés pour favoriser le dialogue MBS / UM en organisant des rencontres avec les parties prenantes si nécessaire. Plusieurs personnes s'expriment positivement sur ce point. Il est clairement exprimé la volonté collective de montrer un souhait d'apaisement et de co-construction pour conserver les collègues de MBS dans le laboratoire.

Frédéric Le Roy rappelle que les dirigeants de MBS s'étaient exprimés clairement sur le fait qu'ils souhaitaient être tutelle principale et qu'ils n'accepteraient pas la tutelle secondaire. Pour Anne-Sophie Cases, les dirigeants de MBS seront amenés reconsidérer leur position suite aux résultats de la consultation. Frédéric Le Roy répond qu'on ne connaît pas pour l'instant la position future de MBS qui lui appartient. Il a pris contact avec les dirigeants de MBS suite à la consultation. Ils lui ont déclaré qu'ils ne réagiront qu'à la suite d'une décision officielle du conseil de laboratoire puis de l'UM sur la question.

Frédéric Le Roy demande aux membres du conseil de laboratoire de se prononcer sur l'énoncé précis de ce qui sera mis au vote. Après discussion il est mis au vote :

« Le conseil de laboratoire entérine les résultats de la consultation des EC de l'UM-MRM, en sachant que la consultation des enseignants-chercheurs permanents de l'UM-MRM s'est prononcée à 68% contre la co-tutelle principale avec MBS. »

Le résultat du vote est le suivant

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 4

La séance est close.

Frédéric Le Roy